



Services de prévention
et de santé au travail

**Notre offre de services
pour accompagner les entreprises**

L'OFFRE DE SERVICES EN SYNTHÈSE

4 MISSIONS*

dédiées à la prévention dans l'entreprise

AGIR
sur le milieu
de travail

SUIVRE
l'état de
santé

ASSURER
une veille
sanitaire

CONSEILLER
les employeurs
et les salariés

3 VOLETS DE L'OFFRE



**PRÉVENIR
LES RISQUES
PROFESSIONNELS**



**ASSURER
LE SUIVI INDIVIDUEL
DE L'ÉTAT DE SANTÉ**



**PRÉVENIR
LA DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE**

2 TYPES D'ACTION

ÉTUDES ET CONSEILS

- Création et mise à jour de la fiche entreprise.
- Aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Réalisation d'études météorologiques.
- Risque chimique : analyse des fiches de données de sécurité (FDS).
- Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels.
- Étude et conseil pour l'aménagement du poste de travail.
- Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux.
- Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle.
- Intervention suite à un événement grave.
- Participation aux réunions de CSE/CSSCT relevant des sujets santé, sécurité et conditions de travail.

SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

- La visite d'embauche : visite d'information et de prévention (VIP) ou examen médical d'aptitude.
- Suivi périodique de l'état de santé du travailleur.
- La visite à la demande.
- La visite de reprise après un arrêt de travail.
- Rendez-vous de liaison pendant l'arrêt de travail.
- La visite de pré-reprise pendant l'arrêt de travail.
- La visite de mi-carrière.
- Suivi post-exposition : la visite de fin de carrière.
- Participation aux campagnes de vaccination.

1 OBJECTIF

LA PRÉVENTION

* et participer à des actions de santé publique.

COMPRENDRE NOTRE OFFRE DE SERVICES

Une offre de services socle, complémentaire et spécifique

Avec son adhésion à un service de prévention et de santé au travail, une entreprise accède à un ensemble de services pour mettre en œuvre la prévention et assurer le suivi de la santé de ses salariés.

Trois axes ont été définis pour cadrer l'offre de services socle des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI), harmonisée au niveau national : le déploiement des actions de prévention en entreprise, le suivi individuel de la santé des travailleurs et la prévention de la désinsertion professionnelle. Cet ensemble constitue l'accompagnement que les services de prévention et de santé au travail proposent aux entreprises adhérentes et à leurs salariés.



**PRÉVENIR
LES RISQUES
PROFESSIONNELS**



**ASSURER
LE SUIVI INDIVIDUEL
DE L'ÉTAT DE SANTÉ**




**PRÉVENIR
LA DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE**



Prévenir les risques professionnels



Du repérage des risques, de leur évaluation à la mise en place d'interventions en milieu de travail et de formation des équipes, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.



La santé et la sécurité des travailleurs sont essentielles au bon fonctionnement des entreprises

Des actions concrètes dans l'entreprise

- **Évaluer les risques** : visite d'entreprise, fiche d'entreprise, aide à l'évaluation des risques.
- **Formaliser le plan d'action** : document unique.
- **Agir en milieu de travail** : études de postes, diagnostics en milieu de travail, analyse des fiches de données de sécurité.
- **Informé, sensibiliser** : supports d'information, ateliers pratiques, participation aux cse, actions de sensibilisation.
- **Protéger et préserver sa santé** : événement grave, prévention des risques psycho-sociaux.

Plus d'informations sur la prévention des risques professionnels, sur notre site internet.

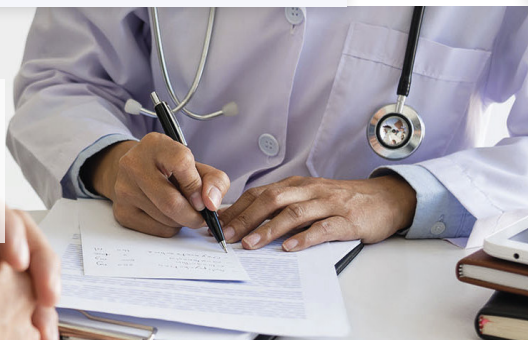


Assurer le suivi individuel de l'état de santé



Mission première des SPSTI, le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel par un médecin du travail et d'un infirmier santé travail par délégation. Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière.

Adapter le suivi à la réalité de chaque travailleur, un principe réaffirmé



Des rendez-vous pour suivre la santé des salariés

Le dispositif de suivi tout au long de la carrière :



Visite à l'embauche



Visite périodique



Visite de mi-carrière



Suivi post-exposition

D'autres rendez-vous pour s'adapter aux situations :



Visite à la demande



Rendez-vous de liaison



Visite de pré-reprise



Visite de reprise

Plus d'informations sur le suivi individuel de l'état de santé, sur notre site internet.



Prévenir la désinsertion professionnelle



Troisième axe de l'offre de services des SPSTI, la prévention de la désinsertion professionnelle couvre un champ plus large que le maintien en emploi. Enjeu sociétal majeur, elle prend une part importante dans l'ensemble des plans de prévention.



Des dispositifs en nombre pour réussir le maintien en emploi d'un salarié

“

Accompagner les salariés et leurs employeurs, c'est aussi les informer des aides financières mobilisables auprès d'autres acteurs de la prévention.

Des dispositifs pour le maintien en emploi

- Essai encadré ;
- Projet de transition professionnelle ;
- Convention de rééducation professionnelle ;
- Invalidité ;
- Temps partiel thérapeutique.

Plus d'informations sur la prévention de la désinsertion professionnelle, sur notre site internet.



L'OFFRE COMPLÉMENTAIRE ET SPÉCIFIQUE

Une offre complémentaire de services

L'offre complémentaire s'adresse aux entreprises adhérentes et leur propose des prestations allant au-delà de l'ensemble socle de services. Ces services complémentaires permettent de répondre aux besoins supplémentaires des adhérents et ne sont donc mobilisés qu'à leur demande.

Une offre spécifique pour les indépendants

Afin de ne pas laisser de côté les indépendants, une offre leur sera dédiée spécifiquement s'ils souhaitent s'affilier au SPSTI de leur choix. Elle s'appuiera sur une partie de l'offre socle en prenant en compte les spécificités du travail indépendant. Du temps sera nécessaire pour mettre en place le suivi de ces professionnels.



En Pays de la Loire, 12 services de prévention et de santé au travail interentreprises en proximité des entreprises.

L'association régionale représente les SPSTI des départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée auprès des acteurs du monde socio-économique et des institutionnels.

Sa vocation ? Harmoniser l'action des services en tenant compte de la spécificité des territoires, mutualiser des moyens et des projets, accompagner les organisations.

Présanse Pays de la Loire est la représentation en région du réseau national Présanse.



presanse-paysdelaloire.fr